

Informations pour le patron, le PERCO et la direction

Edito

Votre entreprise engage et loue du personnel, elle affecte aussi des travailleurs à de nouveaux postes.

Dans de tels cas, ces personnes souvent peu formées sont très exposées aux dangers qu'elles encourent.

Votre responsabilité implique alors des risques importants liés à votre obligation légale d'informer ces personnes et surtout de leur fournir les moyens d'assurer leur sécurité, celle des autres ainsi que de l'ouvrage, les trois étant souvent indissociables.

L'OPPBTB a publié un excellent petit guide pour les travaux de gros-œuvre, en 64 pages illustrées, (voir ci-contre) pour le prix de 6 €.

A remettre à toute personne concernée.

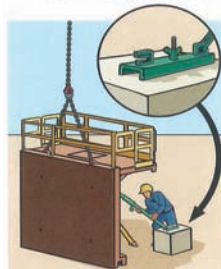
La rédaction

PS Acheter auprès de l'OPPBTB n'est pas très simple et le BST agit volontiers en tant qu'intermédiaire 021 6461829 (valable en mars 08)

COFFRAGES-OUTILS: BANCHES

Ils permettent de réaliser des murs en béton d'une hauteur de 1 à 3 mètres.

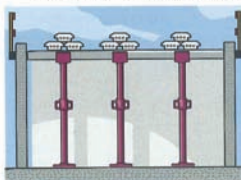
- Stabilisez les banches avant libération de la grue pour éviter l'écrasement par renversement.



- Installez les protections collectives.



- Lors de la pose des entrevous, ne les approvisionnez pas en un seul endroit, mais répartissez-les.



- Lors du bétonnage, ne videz pas la benne d'un seul coup, mais répartissez le béton progressivement.



- Ne stockez pas des charges inconsidérées sur les planchers, surtout s'ils sont récemment décoffrés.



Limitation du poids des briques

Une étude réalisée par la SSE et la SUVA a démontré que les briques à manier d'une main ne doivent pas excéder 12 kg afin de soulager le travail des maçons.

La SSE, la SUVA et les fabricants ont donc signé une convention de principe qui va en

réduire leur poids et améliorer leur ergonomie. Les briques ne devront pas peser plus de 12 kg ou sinon elles devront être conçues pour ne pouvoir être maniées qu'avec 2 mains.

Une tolérance de 20% existera sur les modèles de briques existants

Rendre les véhicules et machines plus voyants

Dans la suite du BST-INFO N°47 « Voir et être vu », une idée brillante consiste à utiliser de la bande rétro-réfléchissante sur le pourtour du véhicule ou de la machine.

Mais attention! L'art. 69 OETV al. 2 (<http://www.admin.ch/ch/fr/rs/71741.41.fr.pdf>) stipule que ceci est possible sur le domaine public pour tous les véhicules, à l'exception de ceux de moins de 3.5 to (la catégorie M1).

Il faut noter que ces bandes sont maintenant obligatoires dans l'ensemble de la CE pour tous les nouveaux véhicules utilitaires.

La qualité de la bande, de la pose et la méthode de lavage sont à prendre en compte si l'on veut éviter son décollement.

NOUVEAU !

Panneau sécurité de chantier à personnaliser.

Voici un panneau conforme SUVA

Alu ou bâche avec œillets.

Format 60X85 ou 80X120 cm.

Prix : dès CHF 52.-

En vente dans votre succursale HG Commerciale.

E N T R E P R I S E

**ENTRÉE INTERDITE**  
à toutes personnes non autorisées  
(Art. 186 Code Pénal)

Interdiction de modifier les dispositifs de sécurité sans autorisation

**CASQUE: pour tous les intervenants**  
Port des autres équipements de protection selon travaux en cours

AMBULANCE 144 | POMPIERS 118 | POLICE 117 | **sicuro**  
www.sicuro.ch

## Nette réduction possible du bruit sur les circulaires

Les scies circulaires sont des engins bruyants (entre 100 et 120 décibels) qui émettent des bruits aigus auxquels l'oreille humaine est très sensible, que l'on soit travailleur (perte d'ouïe, acouphènes) ou voisin.

Plusieurs fabricants ont travaillé sur des lames qui produiraient moins de bruit. Il existe

deux techniques, l'une consiste en un sandwich métal-plastique et l'autre intègre une découpe laser dans le disque.

Ces lames permettent de réduire de 8 à 16 dB le bruit émis, ceci pour un surcoût limité.

Les fabricants que nous avons identifiés sont leitz.com (D, représenté en CH), elbe.fr (F) et onci.fr (F).

Vos gars oublient parfois de mettre le casque lorsque c'est nécessaire, voire indispensable?

L'idée est d'instaurer la règle suivante: celui qui ne le porte pas devra payer le café!

Des entreprises ont trouvé la mesure très efficace!

## Marcher avec les yeux

Il y a chaque année en Suisse plusieurs milliers de chutes de plain-pied en raison d'une inattention sur les chantiers.

Si vous n'êtes plus tout jeune, vous vous souviendrez peut-être que les « bleus » étaient formés avec l'idée de « marcher avec les yeux ». Cette formule, expliquant bien la nécessité de garder un œil sur le sol avant d'avancer, sera toujours valable pédagogiquement! En particulier pour les jeunes ou les temporaires qui ne sont pas toujours très attentifs ou habiles.

Pour prévenir des chutes, citons quelques principes importants qui ne sont pas toujours respectés.

**Le natel** est venu aggraver le risque de chute, même des personnes expérimentées. En effet, comment peut-on « marcher avec les yeux » quand on parle au natel? Nombre d'entreprises, pour toutes sortes de raisons, l'ont bien compris et ont interdit les portables sur leurs chantiers pendant le travail (à l'exception des cadres).

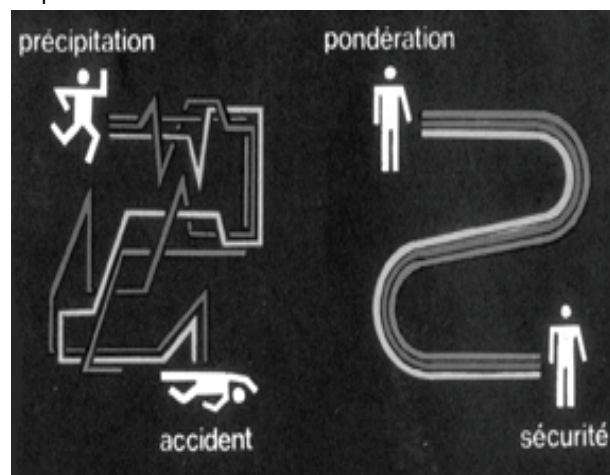
**L'ordre** est la première règle sur le chantier, aussi bien pour être productif que pour limiter les chutes. Soyez clairs quant à vos exigences dans ce domaine et veillez à organiser des **voies de passage** dignes de ce nom.

Évitez les panneaux multiplis, de coffrage ou

bakélisés sur les points de passage (rampes, ponts de travail, passages et passerelles). Utilisez seulement du bois brut 4 cm min. bien moins glissant par temps humide ou gel.

Limitez, voire interdisez le passage sur les **éléments huilés**.

L'ancienne affiche ci-dessous résume bien la situation en matière d'accident et de sa prévention.



Vous avez entièrement raison d'intervenir lorsque vous constatez que des membres de votre équipe montrent trop de **précipitation**. En fixant les règles ou les priorités, vous pouvez souvent calmer le jeu et obtenir une productivité meilleure et plus sûre.

## 6 conseils pour l'hygiène de vos chaussures

Prenez soin de vos chaussures, car une fois formées, elles sont plus confortables!

Organisez-vous pour bien les laisser sécher

Choisissez des semelles intérieures lavables, antimycosiques, et adaptées à la météo

Lavez régulièrement les semelles intérieures

Utilisez régulièrement un spray désinfectant et antimycosique pour l'intérieur de vos chaussures

Prenez soin de vos pieds!

« Le vrai courage, c'est la prudence »

Eurclide

## Notre adresse

BST, C. Estermann, Av. Jomini 8, CP 21, 1000 Lausanne 22, Tél. 021 646 18 29, cestermann@sse-srl.ch